

Standards de qualité pour les formations postgrades en psychologie du sport (titre de spécialisation FSP)

Les standards de qualité en psychologie du sport spécifient les standards de qualité généraux de la FSP applicables aux cursus de formation postgrade / filières modulaires individuelles en psychologie du sport. Ils ont été élaborés en concertation avec la *Swiss Association of Sport Psychology (SASP)*, qui représente cette discipline au sein de la FSP, avec la participation des Universités de Berne et de Lausanne.

Ces standards de qualité ont été approuvés par le Comité de la FSP le 15 mai 2020.

1. BUT ET OBJET DES STANDARDS DE QUALITÉ

Les standards de qualité pour la psychologie du sport définissent les exigences spécifiques à une formation postgrade en psychologie du sport reconnue par la FSP, sur laquelle repose le titre de spécialisation FSP:

- Profil professionnel et profil de compétences des psychologues du sport;
- Contenus à enseigner dans le cadre d'une formation postgrade;
- Exigences minimales relatives aux contenus de la formation postgrade et à l'expérience pratique.

2. PROFIL PROFESSIONNEL

2.1 Description

Les psychologues du sport conseillent et accompagnent psychologiquement les clients dans la définition et la mise en œuvre de leurs objectifs en matière de sport, de mouvement et de santé. À cette fin, ils ont recours, entre autres, à la formation, au conseil et au soutien. Alors que dans le sport de compétition, l'accent est mis sur la capacité de développer son propre potentiel et la récupération de la force mentale à un moment donné, dans le sport de santé, l'intervention psychologique est axée sur les changements durables de comportement qui favorisent la santé et l'activité physique. Le conseil et le soutien psychologique en matière de sport suivent toujours la maxime du développement sain et bénéfique de la personnalité. Les psychologues du sport exercent leur travail de façon autonome, indépendante et responsable sur le plan éthique.

Le conseil et l'accompagnement en psychologie du sport sont axés sur diverses catégories de clientes et de clients et se déroulent en séances individuelles ou collectives:

Athlètes, personnes pratiquant un sport populaire ou thérapeutique, -équipes, entraîneurs, personnes avec handicap, parents, clubs sportifs, associations sportives, employeurs, écoles.

La préparation mentale aux performances physiques et sportives, le développement d'une personnalité saine, notamment d'un concept de motivation personnelle, ainsi que le vécu positif de l'activité physique et sportive, comptent parmi les principaux objectifs de travail de la psychologie du sport. Par conséquent, la psychologie du sport joue un rôle important pour le sport de compétition, le sport populaire ou thérapeutique, mais plus généralement aussi dans des situations exigeant un certain rendement en dehors du cadre sportif.

2.2 Champs d'activité

Les psychologues du sport interviennent dans différents domaines ayant chacun un axe thématique spécifique:

- Sport de compétition
- Sport thérapeutique
- Handisport

- Recherche en psychologie du sport

2.3 Exigences

- Compétences personnelles et sociales étendues, ainsi qu'un intérêt marqué pour le conseil et l'accompagnement psychologiques et professionnels de personnes individuelles ou d'organisations dans le contexte du sport de compétition, du sport thérapeutique, du handisport et dans le domaine de la recherche appliquée en psychologie du sport.
- Disposition et capacité à associer les connaissances en psychologie et en psychologie du sport avec d'autres connaissances spécialisées (méthodes de coaching et de conseil générales, bases en sciences du sport et de l'entraînement, institutions du sport suisses, etc.).

2.4 Employeurs / mandants

Athlètes, parents, entreprises, clubs sportifs, associations sportives, écoles de sport, cliniques médicales du sport, offices du sport au niveau communal, cantonal ou fédéral.

Les prestations sont généralement rémunérées par les clients eux-mêmes ou par les institutions mandantes.

2.5 Parcours professionnel

Les psychologues du sport peuvent être employés ou indépendants dans différents domaines d'activité:

- Accompagnement et conseil aux personnes ou aux équipes
- Soutien de projets à des clubs ou associations sportives
- Formation, formation continue
- Activité de recherche

2.6 Formation postgrade

Les formations suivantes sont reconnues par la FSP:

- Postgraduale Weiterbildung in Sportpsychologie (DAS) der Universität Bern
- Formation postgrade en psychologie du sport (DAS) de l'Université de Lausanne

2.7 Admission à la formation postgrade

Psychologues titulaires d'un diplôme de Master en psychologie (délivré par une université ou une haute école spécialisée) ou d'un diplôme d'études supérieures étranger reconnu comme équivalent par la Confédération

2.8 Titre

Psychologue spécialiste en psychologie du sport FSP

2.9 Cadre juridique

Le titre de psychologue spécialiste en psychologie du sport FSP est juridiquement protégé (droit privé).

2.10 Association

Swiss Association of Sport Psychology (SASP)

3. PROFIL DE COMPÉTENCES

Une formation postgrade en psychologie du sport reconnue par la FSP permet d'acquérir les compétences pour exercer l'activité professionnelle de psychologue du sport de manière autonome, indépendante et éthiquement responsable. Les compétences énumérées ci-dessous servent de ligne directrice pour la définition des objectifs d'apprentissage dans le cadre d'une formation postgrade :

3.1 Compétences personnelles

Les psychologues du sport sont en mesure...

- d'évaluer de manière réaliste leurs forces, leurs faiblesses, leurs possibilités et leurs limites, de les accepter et de les traiter de manière responsable ;
- de réfléchir à leur image professionnelle, théorique et méthodologique en tant que psychologues du sport et à leur rôle et de l'adapter en conséquence ;
- de remettre en question de manière critique leurs valeurs et leurs attitudes ainsi que leurs actions professionnelles et de les adapter en fonction des objectifs ;
- d'exprimer authentiquement leurs opinions, considérations et attitudes professionnelles ;
- d'avoir confiance en leur capacité à mener à bien les actions professionnelles souhaitées en fonction de leurs compétences.

3.2 Compétences sociales

Les psychologues du sport sont en mesure...

- de faire preuve d'empathie à l'égard de la vie et des sentiments des clients et d'agir ou de réagir de manière respectueuse et appropriée ;
- de percevoir la situation et les préoccupations des clients et leurs ressources pour résoudre les problèmes de manière différenciée et précise et d'adapter le processus de conseil ou de soutien psychologique sportif en conséquence ;
- de garantir de manière cohérente le droit à l'autodétermination des clients tout au long du processus ;
- de construire et de façonner consciemment la relation avec les clients au cours du processus de conseil/accompagnement psychologique sportif d'une manière qui soit appropriée à leurs besoins ;
- de reconnaître, d'activer et, si nécessaire, de renforcer les ressources et les capacités de résolution de problèmes des clients ;
- d'impliquer les personnes de référence pertinentes de l'environnement sportif et social des clients dans le travail psychologique sportif d'une manière appropriée à la situation ;
- de coopérer avec d'autres professionnels de manière interdisciplinaire et professionnelle et d'apprécier leur contribution.

3.3 Compétences théoriques

Les psychologues du sport...

- comprennent de manière exhaustive les théories psychologiques de base ainsi que les théories et modèles psychologiques centraux du sport et les preuves empiriques correspondantes et sont en mesure de les classer ;
- comprennent les principes et les procédures de diagnostic de la psychologie du sport avec leurs possibilités et leurs limites et peuvent les appliquer ;
- comprennent les modèles de résolution de problèmes et de prise de décision et peuvent les appliquer et les communiquer ;
- peuvent extraire des théories psychologiques du sport des solutions et des interventions pour des problèmes d'application dans le sport ;
- connaissent et comprennent le fonctionnement des interventions psychologiques centrales dans le sport et leurs domaines de validité, possibilités et limites ;
- connaissent les concepts de base et les méthodes de travail des autres professionnels du sport ;
- comprennent les résultats des disciplines voisines pertinentes et peuvent en tenir compte dans leur travail ;
- comprennent les théories et les méthodes de développement et d'assurance de la qualité en psychologie du sport et peuvent les appliquer ;

- comprennent les tâches et les responsabilités des institutions et des sources d'information les plus importantes du système sportif suisse et connaissent leur contribution possible à la psychologie du sport ;
- connaissent et comprennent les directives éthiques de la psychologie et de la psychologie du sport et sont capables de réfléchir et, si nécessaire, d'adapter leur travail de psychologie du sport sur la base de ces directives.

3.4 Compétences d'action

Les psychologues du sport...

- sont en mesure de concevoir un processus de conseil et de soutien psychologique sportif conformément à leur concept d'intervention psychologique sportive ;
- sont en mesure de clarifier la mission et de fixer des objectifs, en tenant compte des circonstances systémiques et des autres personnes ;
- sont capables de formuler des hypothèses basées sur la théorie et de tester ces hypothèses au moyen de procédures de diagnostic appropriées ;
- sont capables de réaliser, d'évaluer et d'interpréter les procédures de diagnostic psychologique du sport et d'en déduire et de mettre en œuvre les interventions appropriées ;
- sont capables d'intégrer des interventions psychologiques sportives spécifiques dans le processus de conseil et de soutien de manière théorique et de planifier, contrôler et évaluer en permanence l'intervention ;
- peuvent évaluer en temps utile et de manière valable si leurs compétences sont suffisantes pour répondre aux préoccupations du client ou si un autre type de soutien doit être recommandé ;
- peuvent évaluer leur travail, y réfléchir de manière critique et prendre des mesures appropriées pour améliorer la qualité.

4. CONTENU DU VOLET «CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE»

4.1 Connaissances théoriques

La formation postgrade transmet des connaissances théoriques dans les domaines suivants:

4.1.1 Domaine général de la psychologie du sport :

- Théories et modèles de changement de comportement
- Théories et modèles pour le conseil psychologique
- Modèles et méthodes de conduite d'entretien
- Théories sur l'efficacité de la supervision et de l'expérience sur soi
- Théories et modèles de la psychologie du sport
- Procédures de diagnostic psychologique du sport et méthodes d'évaluation
- Procédures d'intervention psychologique dans le sport
- Modèles (psychologiques sportifs) spécifiques pour les sports individuels, de groupe et d'équipe
- Connaissances des différents champs de recherche en psychologie du sport

4.1.2 Domaine des sciences du sport et de l'entraînement :

- Bases des sciences du sport et de l'entraînement, qui sont pertinentes pour la psychologie du sport
- Connaissance des tâches et des rôles des différentes institutions sportives municipales, cantonales, nationales et internationales

4.2 Connaissances appliquées

La formation postgrade transmet des connaissances spécialisées complètes, notamment dans les domaines suivants:

- Traiter a) des normes éthiques professionnelles générales des professions de la psychologie, b) des exigences et des normes éthiques spécifiques à la psychologie du sport et c) des obligations professionnelles en tant que psychologue (du sport)
- Connaissance et discussion de la diversité entre les clients (différences, par exemple en termes de milieu social, socio-économique ou culturel) et de ses implications pour le travail de psychologie du sport
- Compétences de base en matière de conseil et de soutien : clarification du mandat, mise en place du processus de conseil/soutien, conduite d'entretiens, coopération et établissement de relations dans divers cadres systémiques
- Apprendre à connaître et à appliquer les procédures de psychodiagnostic liées au sport
- Formation d'hypothèses comme orientation de contenu et réflexion sur l'assurance qualité dans le processus de conseil et de soutien
- Indication, mise en œuvre ou instruction d'interventions psychologiques sportives et d'entraînement psychologique
- Planification et mise en œuvre de l'ensemble du processus de conseil/support psychologique sportif à l'aide a) d'un concept d'intervention personnelle (de la clarification du mandat à la conception de la fin du conseil/soutien) et b) d'un businessplan rudimentaire pour une activité professionnelle indépendante ou pour une unité organisationnelle (activité professionnelle dépendante)
- Psychoéducation/transfert de connaissances en matière de conseil et de soutien psychologique dans le domaine du sport (cadre individuel) et de formation (cadre de groupe)
- Reconnaître les mécanismes d'action de la conduite d'entretien ainsi que l'effet des méthodes d'intervention psychologique appliquées au sport et des procédures d'entraînement psychologique
- Évaluation du processus de conseil/soutien
- Supervision et expérience sur soi, expérience personnelle de a) l'assurance de la qualité par la supervision/intervention et l'expérience sur soi, b) l'autogestion ou l'autorégulation, réflexion sur son propre développement professionnel par la supervision/intervention et l'expérience sur soi, c) l'examen critique de l'efficacité, des possibilités et des limites du processus de conseil/accompagnement psychologique sportif

5. EXIGENCES MINIMALES RELATIVES AUX CONTENUS, À L'EXPÉRIENCE PRATIQUE ET À L'ACTIVITÉ D'ANALYSE DE LA PRATIQUE ET DE LA THÉORIE

Les cursus de formation postgrade en psychologie du sport reconnus par le FSP sont axés sur des activités pratiques en plus de la formation postgrade adaptée à la pratique. L'objectif est de garantir que les résultats scientifiques puissent être mis en œuvre et appliqués aux cas pratiques, et que les compétences et l'expérience pratiques en matière de psychologie du sport puissent être acquises et faire l'objet d'une réflexion. Les connaissances, les compétences et les attitudes professionnelles sont encouragées dans la même mesure.

| Volet de la formation postgrade | Étendue en unités de 45 minutes: |
|--|---|
| Connaissances théoriques et appliquées | 300 unités |
| Expérience pratique et | Soit au moins 200 heures de contact documentées dans un cadre sportif ou lié au sport (activité de conseil, supervision, formation de psychologue du sport) |

| | |
|--|---|
| activité propre en tant que psychologue du sport | <p>La preuve est fournie sous la forme d'une liste tabulaire basée sur un modèle de documentation de la pratique.</p> <p>Sur demande, des documents qui fournissent des preuves détaillées de cette activité pratique (par exemple, comptes, businessplan, concept d'intervention et documents de consultation) doivent être présentés.</p> <p>Ou au moins 2 ans d'emploi en tant que psychologue du sport avec un taux d'emploi d'au moins 25 %. Les preuves sont fournies sous la forme de contrats de travail, de descriptions de poste et d'attestations de travail</p> |
| Activité d'analyse de la pratique et de la théorie | <p>Supervision/intervision: 30 unités d'activité d'analyse (supervision et/ou intervention) dont minimum 15 heures de supervision dont 8 au minimum en setting individuel.</p> <p>Rapports de cas: 3 rapports de cas terminés, documentés et supervisés issus de la pratique de la psychologie du sport (54 unités)</p> |

Berne, le 15 mai 2020